

## COMPTE RENDU CAPL - RECOURS NOTATION CONTRÔLEURS

72 dossiers de recours en notation au total dont 38 sur la filière fiscale et 34 sur la filière Gestion Publique. Tous les recours devraient être déposés pour la CAPL. Ils portent essentiellement sur la note chiffrée. Les réserves constituées pour la CAPL seront toutes distribuées.

### Examen des dossiers FGP

Pour la filière gestion publique, l'enveloppe réservée pour la CAPL était de 10 mois pour 34 dossiers; 776 contrôleurs à noter. Les statistiques nationales (CAPN barèmes de notation) que nous possédions établissaient 784 agents à noter, dont 783 agents apportant et 778 agents pouvant consommer. La différence résulterait d'agents partis en retraite.

Agents "apportant" = nombre d'agents à noter hors agents à l'échelon terminal.

Agents "pouvant consommer" = nombre d'agents à noter hors agents à l'échelon terminal et agents en CLD ou CLM.

378 agents ont bénéficié d'une note chiffrée positive (soit 49,1 %) dont 221 agents pour un mois (sur 231 possibilités avec la réserve pour la CAPL) et 157 agents pour 3 mois.

215 contrôleurs ont eu une note d'encouragement (+0,01).

3 contrôleurs ont eu une note d'alerte (-0,01)

Les 34 dossiers étaient répartis comme suit :

- 12 dossiers de contrôleurs 2ème classe dont 7 défendus par la CGT
- 2 dossiers de contrôleurs 1ère classe dont 1 contrôleur non défendu car il n'avait pas confié son recours à une organisation syndicale.
- 20 recours de contrôleurs principaux, 7 défendus par la CGT, 3 non défendus..

10 contrôleurs (3 C2è ; 1 C1è ; 6 CP) ont obtenu une réduction d'1 mois parmi lesquels 5 dossiers défendus par les élus CGT Finances Publiques.

3 contrôleurs ont bénéficié d'une modification des appréciations littérales (dont 2 défendus par la CGT).

Les élus CGT ont obtenu également la modification des items d'un tableau synoptique.

Les élus CGT ont voté pour la demande de l'agent, lorsqu'il obtenait une réduction d'un mois ou lorsqu'il n'obtenait rien (dans ce cas l'administration votait contre). La DRFIP a émis des avis défavorables pour les agents qui demandaient une réduction de 3 mois. La CGT a voté pour la réduction de 3 mois aux agents qui la sollicitaient au motif que la CAPL ne pouvait examiner leur demande puisque aucune réserve de 3 mois n'était attribuée en CAPL.

### Recours sur la filière fiscale

629 contrôleurs devaient être notés pour la DRFIP, tous figurant dans les échelons fixes et variables.

Avant la CAPL :

- 126 contrôleurs ont bénéficié d'une majoration de +0,06 ;
- 177 contrôleurs d'une majoration de +0,02 ;
- 299 contrôleurs ont été notés à la note pivot ;
- 25 contrôleurs ont obtenu une note d'encouragement (+0,01)
- 1 contrôleur a eu la note d'alerte (-0,01) et un contrôleur a eu la note de -0,02

La réserve constituée pour la CAPL était de 12 majorations de +0,02 et aucune majoration de +0,06.

Les 38 recours en notation sur la filière fiscale, se décomposait comme suit :

- 14 contrôleurs de 2è classe
- 9 contrôleurs de 1ère classe
- 15 contrôleurs principaux

A l'issue des débats et de la CAPL, 5 contrôleurs de 2ème classe ont obtenu une majoration de +0,02, 3 contrôleurs de 1ère classe et 4 contrôleurs principaux (dont 6 dossiers défendus par les élus CGT).

8 contrôleurs ont eu une modification de leurs appréciations littérales.

3 dossiers n'ont pas été évoqués, les agents n'ayant pas confié leur dossier aux organisations syndicales.

Les élus CGT Finances Publiques : Christine Basseux - Philippe Cabre

Annie Salomez - Pierre Dubois

Joel Cattaux - Caroline Debruyne

Les experts CGT : Denis Monier - Philippe Defossez - Michel Merle - Yannick Massiet - Johan Oudit